Appel à Proposition d'un (1) consultant individuel pour assurer le renforcement de capacité technique des organisations locales et des riverains sur la protection, la conservation et la restauration des écosystèmes de mangrove de Bondeau, Pestel et Corail

I. Mise en contexte

Community Organized Relief Effort (CORE), organisation internationale à but non lucratif opérant en Haïti comme *J/P Haitian Relief Organization (J/P HRO),* assure le pilotage de l'initiative Haïti Prend Racine ou Ayiti Vèt. L'initiative, lancée par la J/P HRO en 2015, a pour mission de supporter la résilience climatique des communautés haïtiennes en renforçant la capacité des structures locales en matière de gouvernance environnementale, de coordination et de gestion des ressources naturelles tout en utilisant une approche intégrée, durable et centrée sur la personne à partir d'une amélioration des conditions socioéconomiques. Cette mission est en conformité avec les priorités nationales telles qu'elles sont stipulées dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2012-2030 (PSDH). Elle est aussi en adéquation aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et vise à soutenir l'Etat haïtien dans sa démarche à long terme pour le développement durable sur la nécessité de progresser rapidement vers la réalisation de l'Agenda 2030.

J/P HRO - CORE via l'initiative « Haiti prend Racine ou Ayiti Vèt », a obtenu un financement du Fonds de la Biodiversité des Caraïbes (CBF) pour la mise en œuvre d'une deuxième phase du projet d'Adaptation basée sur les Écosystèmes (AbE) intitulé : « Paiement des services écosystémiques pour restaurer et protéger les mangroves de Bondeau, Pestel et Corail » dans les départements des Nippes et Grand'Anse. De manière holistique, ce projet s'articule autour de trois principales composantes visant à atténuer les impacts du changement climatique :

- La composante "***moyens de subsistance***" qui développe des chaînes de valeur et améliore les conditions de vie des communautés locales.
- La composante "***gouvernance environnementale***" qui renforce les capacités des autorités locales et leaders communautaires en matière de gestion des ressources naturelles, y compris la forêt de mangrove, et sensibilise la communauté également à la gestion des ressources naturelles.

- La composante "***restauration écologique***" qui facilite la gestion des forêts de mangrove et des bassins versants dégradés.

Les écosystèmes de mangrove de Bondeau, Pestel et Corail comme tous les autres écosystèmes de mangrove à travers le pays subissent continuellement des impacts négatifs causés par les activités de l'homme. En outre, les effets néfastes causés par le changement climatique amplifient davantage la vulnérabilité des écosystèmes côtiers. Par rapport à l'importance de ces écosystèmes dans la protection et le développement des ressources halieutiques et, à l'adaptation des communautés côtières face au changement climatique, en date du 10 juillet 2013, un arrêté a été adopté par le Conseil des Ministres et est interdit de construire dans les « Mangroves » ainsi que la coupe, la vente et l'utilisation des espèces arborées formant la « Mangrove », habituellement utilisées comme bois d'étayage communément appelé « bois dur » sous toutes ses formes dans le domaine de la construction. La pêche et la chasse sont également interdites à l'intérieur des « Mangroves ». Le projet AbE, dans sa troisième composante, se livre dans la protection des écosystèmes par une restauration écologique notamment les mangroves. C'est ainsi que le projet cherche à recruter un ***Consultant individuel*** pour assurer la formation et la sensibilisation des autorités et structures locales ainsi que des riverains sur la protection, la conservation et la gestion des mangroves de Bondeau, Pestel et Corail, la restauration des écosystèmes de mangrove de Bondeau et l'élaboration d'un plan de gestion des mangroves de Pestel et Corail.

Objectifs

D'une manière générale, cette activité vise à assurer une meilleure gestion des écosystèmes de mangroves dans les zones de Bondeau, de Pestel et de Corail à travers des activités de protection et de restauration des mangroves tout en tenant compte des écosystèmes terrestres et marins suivant une approche holistique de la crête au récif. Spécifiquement, il est question d'/de :

1. Inventorier les lois et conventions pertinentes sur la mangrove et les études réalisées sur les écosystèmes de mangrove dans les zones concernées ;
2. Assurer la compréhension des communautés et des autorités locales sur les lois et les politiques environnementales pertinentes sur les mangroves à travers des séances de formation et de sensibilisation en créole ;
3. Participer dans le processus de mise en place d'un comité de gestion et de gouvernance communautaire des mangroves pour assurer le suivi des activités de restauration des mangroves et d'une « task force » institutionnel pour l'application des mesures de protection des mangroves ;
4. Assurer la formation et la sensibilisation des leaders communautaires et les riverains sur l'importance des mangroves, la protection et la restauration de ces écosystèmes ;
5. Élaborer un plan de gestion pour les mangroves de Pestel et Corail ;
6. Mettre en place une pépinière de mangrove à Bondeau ;
7. Reboiser au moins 8 ha de mangrove à Bondeau à partir des plantules produites sur place.

II. Mission du prestataire de service

Sous la supervision de la coordination du projet, le prestataire de service a pour mission principale de renforcer la capacité technique des cadres des DD-MdE, DD-MARNDR et ANAP des Nippes et Grand'Anse, les autorités locales, leaders communautaires et riverains des mangroves de Bondeau, Pestel et Corail en matière de protection, gestion et restauration des écosystèmes de mangrove.

III. Tâches principales et responsabilités du prestataire de service

Pour le prestataire de service, il revient d'assurer généralement l'ensemble des séances de formation, d'élaborer le plan de gestion des mangroves de Pestel et Corail et d'assurer la mise en œuvre des activités de restauration des mangroves à Bondeau. De manière plus détaillée ces activités se décomposent en deux axes suivants :

❖ Axe #1 : Responsabilité directe du consultant :

- Préparer et animer des séances de formation et sensibilisation au profit des cadres des DD- MdE, DD-MARNDR et ANAP des Nippes et Grand'Anse, les autorités locales, leaders communautaires et riverains sur la protection des mangroves de Bondeau, Pestel et Corail et sur l'ensemble des lois et les instruments politiques ainsi que construire une documentation sur les études réalisées sur la protection de l'environnement notamment les écosystèmes de mangroves en Haïti pour la compréhension des communautés et autorités locales afin d'aboutir à une meilleure protection des écosystèmes de mangrove.

Il sera tenu au consultant de soumettre au cours de sa consultation les outils et les supports adaptés et développés pour assurer les séances de formation et sensibilisation sur l'importance de la restauration et la protection des mangroves ;
Ces supports doivent être valides avec l'équipe de terrain avant la réalisation des séances.

❖ Axe # 2 : Responsabilités du consultant en collaboration avec le projet :

Pour cet axe, le consultant,

- Fournir aux techniciens pépiniéristes les connaissances nécessaires sur les méthodes appropriées pour la production en pépinière des plants de mangroves et un support dans la mise en place des pépinières de mangrove à Bondeau pour la production des plantules nécessaires dans le but de reboiser les espaces de mangrove ciblés en collaboration avec les leaders communautaires ;
- Au moins 8 hectares (ha) de superficie de mangrove est prévu pour être reboiser à Bondeau, le consultant travaillera de concert avec l'équipe de terrain afin de définir clairement les critères de zonage et de plantation pour la restauration de l'écosystème de mangrove dans la zone,
- Élaborer un plan de restauration des mangroves de Pestel et Corail suivant une approche participative

❖ Axe # 3 : Responsabilités directes du projet

- Rencontres avec les leaders communautaires, autorités locales et riverains ;
- Cartographie des leaders communautaires, autorités locales et riverains ;
- Rencontres de planification des sessions de formation/DD-MdE- DD-MARNDR et ANAP ;
- Rencontres de planification des sessions de formation/ Autorités locales, leaders communautaires et riverains ;
- Assurer avec la participation des riverains des opérations d'entretien et de restauration des mangroves ;
- Rencontre de planification avec les institutions pour la mise en place du "Task Force Institutionnel" ;
- Elaboration des critères de choix des membres du "task Force" ;
- Formation du "task force institutionnel" ;
- Promotion du Task Force" à travers les communautés cibles.

IV. Résultats et produits attendus de cette activité

Dans le cadre de cette activité, les résultats et produits attendus sont les suivants :

- L'inventaire des lois et des instruments politiques ainsi que les études réalisées sont soumises ;
- Un rapport sur la compréhension des leaders communautaires, des autorités locales et riverains, des lois et d'instruments politiques pour la protection des ressources naturelles les mangroves en particulier est soumis.
- Un rapport de formation des cadres des DD-MdE, DD-MARNDR et ANAP des Nippes et Grand'Anse, les autorités locales, leaders communautaires et riverains des mangroves de Bondeau, Pestel et Corail en matière de protection, gestion et restauration des écosystèmes de mangrove est soumis ;
- Un « task force » institutionnel pour la protection des mangroves de Bondeau est mise en place et les mesures de protection des mangroves sont appliquées ;
- Une pépinière pour la production des plantules de mangrove est mise en place à Bondeau ;
- Au moins 8 ha de mangroves sont reboisés à Bondeau ;
- Un comité de gestion communautaire et de gouvernance institutionnelle pour la protection des mangroves de Bondeau est mis en place et les activités de restauration sont appropriées par le comité de gestion.

V. Contenu de la proposition

Le prestataire de service devra soumettre une proposition technique qui prendra en compte les points ci-dessous et un budget détaillé sur Excel.

1. Compréhension de la consultation
2. Méthodologie détaillée et adaptable pour la réalisation de la consultation ;
3. Présentation des activités à réaliser ;
4. Stratégies à mettre en œuvre pour la réalisation des activités ;
5. Chronogramme d'activités pour la consultation ;
6. Stratégie de sortie (suivi et pérennité des activités) ;
7. Budget présentant les coûts pour la consultation. Il est important de signaler que l'organisation des ateliers de formation et sensibilisation sera sous la responsabilité du projet et le prestataire de service n'aura qu'animer et évaluer les ateliers.

VI. Durée de la consultation

De manière séquentielle, cette consultation s'étendra sur une période de deux ans et demi (2 ½) ans avec une planification pour les ateliers de formation et sensibilisation, la production des plantules, le reboisement et le suivi de plantation. Le consultant est tenu de produire un calendrier sur une période convenable a la mise en oeuvre de ces activités.

VII. Aspect administratif

Le prestataire de service devra travailler sous la supervision directe du coordonnateur du projet et en collaboration avec l'équipe du projet. Tout extrant ou produit devra être validé par la coordination du projet et devra contenir les logos de l'organisation et du bailleur. Le prestataire de service devra utiliser son équipe technique, ses propres matériels et équipements informatiques et, devra être disponible autant que possible pour des rencontres afin de s'assurer du bon déroulement de la consultation.

VIII. Qualifications et expériences requises

Le prestataire de service devra avoir une très bonne expertise dans le domaine de restauration des mangroves avec des connaissances et compétences avérées dans la protection et la gestion des ressources naturelles dont les mangroves en particulier. De ce fait, il est important de remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins dix (5) années d'expériences dans le domaine de gestion de l'environnement / de la biodiversité en général dont cinq (3) expériences prouvées dans les activités de restauration des mangroves et de protection des ressources naturelles ;
- Avoir au moins une spécialisation avérée dans le domaine de changement climatique, la gestion des ressources naturelles et/ou l'environnement ;
- Avoir des connaissances démontrées sur la gestion des aires marines protégées ;
- Être capable de travailler dans des zones difficiles ;
- Faire preuve de flexibilité et d'autonomie.

IX. Modalités de paiements

Le prestataire de service sera payé d'une somme forfaitaire incluant tous les coûts afférents aux tâches qui lui seront confiées et dûment justifiées dans le dossier de l'offre financière.

Le paiement des émoluments se fera en trois (3) tranches selon les modalités suivantes :

1er livrable : La soumission du rapport de démarrage incluant un chronogramme de mise Œuvre, un pourcentage de 40% du montant total sera payé pour la suite des activités ;

2e Livrable : La soumission du rapport de l'ensemble des activités de l'Axe1, un pourcentage de 30% du montant total lui sera payé ;

3e Livrable : La soumission du rapport de l'ensemble des activités de l'Axe #2, le pourcentage du montant final à payer sera de 30%.

Comment appliquer :

Les intéressé(e)s sont prié(e)s de soumettre leur proposition par courriel **hrstaffing@jphro.org** au plus tard le **15 septembre 2023 à 4 :00pm** à l'adresse suivante : Puits Blain 6, Petion Ville.

Seuls les dossiers/candidatures répondant aux critères et sélectionnés seront contactés pour les suites nécessaires.